

obligations et débetures de tout repos qui peuvent être demandés en garantie est autre qu'ici. D'un autre côté, si nous comparons l'importance des places de bourse, nous verrons que les 38 millions avancés pour le Canada sont relativement beaucoup plus élevés que les 36 millions d'avances faites au dehors.

On critique parfois les banques de faire de tels prêts au dehors. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de ces critiques en l'air qui n'auraient-quelque raison d'être que si nos banques ne pouvaient répondre à tous les besoins du pays. Le simple examen de la circulation et de l'actif immédiatement réalisable des banques nous indique le contraire. Et dans des époques de calme, elles auraient grandement tort de négliger les profits que leur rapportent ces sortes d'avances.

Les escomptes restent stationnaires à \$384 millions au Canada et à 18 millions au dehors.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 décembre 1903 et au 31 janvier 1904 :

PASSIF	31 déc. 1903	31 janv. 1904
Capital versé.....	\$78,563,236	\$78,625,589
Réserves.....	50,498,511	50,653,096
<b>Circulation.....</b>	<b>\$62,539,407</b>	<b>\$56,973,273</b>
Dépôts du Gouv. Fédéral.....	3,866,064	2,382,013
Dépôts des gouvernements provinciaux.....	3,970,577	5,695,941
Dép. du public remb. à demande.....	120,529,032	107,323,255
Dép. du public remb. après avis.....	279,327,788	287,248,914
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada.....	34,479,937	37,300,337
Emprunts à d'autres banques en Canada.....	865,949	692,111
Dépôts et bal. dus à d'autres banq. en Canada.....	4,155,565	3,983,608
Bal. dues à d'autres banq. en Angleterre.....	2,884,279	3,085,734
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger.....	1,830,528	1,496,014
Autre passif.....	11,475,029	10,043,262
	<b>\$525,924,229</b>	<b>\$516,134,538</b>
<b>ACTIF</b>		
Espèces.....	\$16,101,019	\$15,821,603
Billets fédéraux.....	30,941,367	31,277,656
Dépôts en garantie de circulation.....	3,130,844	3,130,844
Billets et chèques sur autres banques.....	21,686,472	14,280,768
Prêts à d'autres banques en Canada garantis.....	886,531	668,691
Dépôts et bal. dans d'autres banq. en Canada.....	6,392,486	5,412,080
Bal. dues par agences et autres banq. en Angl.....	9,258,198	8,861,541
Bal. dues par agences et autres banq. à l'étrang.....	12,703,927	13,457,473
Obligations des gouvernements.....	10,722,900	10,697,910
Obligations des municipalités.....	14,517,538	14,309,065
Obligations actions et autres valeurs mobilières.....	38,251,233	38,031,549
Prêts à demande remb. en Canada.....	39,029,667	38,149,737
Prêts à demande remb. ailleurs.....	34,991,423	36,433,662
Prêts cour. en Canada.....	384,419,677	384,754,452
Prêts courants ailleurs.....	18,616,518	18,048,983
Prêts au Gouv. Fédéral.....		
Prêts aux gouvernements provinciaux.....	2,708,299	2,174,400
Créances en souffrance.....	2,229,568	2,071,724
Immeubles.....	779,993	832,000
Hypothèques.....	724,446	758,772
Imm. occupés par banq.....	8,969,272	8,972,713
Autre actif.....	5,983,964	6,400,777
	<b>\$664,145,534</b>	<b>\$654,545,980</b>

## LE CHEQUE AU PAIR ..

Le chèque est un instrument libérateur qui est de plus en plus en usage dans le commerce pour effectuer des paiements.

Il évite des déplacements et des manèges de fonds, le débiteur au lieu d'envoyer à son créancier éloigné de l'argent lui adresse son chèque. L'argent peut se perdre en route ou bien être volé et le débiteur subit une perte sèche, tandis que le chèque fait à l'ordre du créancier ne peut être généralement encaissé que par celui au nom duquel il a été créé. Si le chèque s'égare, ou s'il est détruit par accident, l'envoyeur ne perd rien, puisque la banque sur laquelle il est tiré ne le payant pas n'en débitera pas le compte du tireur.

Mais le débiteur qui envoie son chèque à un créancier résidant dans une autre place, devrait savoir qu'un chèque payable dans une localité autre que celle où réside le bénéficiaire est sujet à une commission pour change de place et devrait éviter à son créancier ces frais de commission qui ne lui incombent nullement. D'ailleurs quand les chèques sont d'un faible montant et qu'ainsi la commission pour change de place représente un pourcentage élevé les créanciers retournent invariablement à leurs débiteurs ces chèques qui les obligeraient à payer une commission.

Ainsi, un marchand de Saint-Jean, par exemple, doit un montant de \$5.00 à Montréal, il envoie à son créancier un chèque du même montant payable à une banque quelconque de Saint-Jean. Si le créancier remet à sa banque à Montréal le chèque à encaisser à Saint-Jean, sa banque lui fera payer une commission de 25c, pour frais d'encaissement, c'est-à-dire de 5 pour cent; si le chèque était de \$100, la commission serait encore de 25c et ne représenterait, par conséquent, que 1-4 pour cent.

Dans le dernier cas, la commission étant faible le bénéficiaire du chèque la paiera sans mot dire, mais quand elle représente un taux assez élevé, disons 1 pour cent et au-dessus la plupart des fournisseurs retournent les chèques à leurs clients en leur demandant de faire ces chèques payables AU PAIR.

Pour cela, le tireur du chèque, doit se rendre à sa banque, payer lui-même la commission réclamée par la banque qui inscrit alors sur le chèque:

"Payable au pair à Montréal" [si le destinataire réside à Montréal] et le destinataire encaissera alors le plein montant du chèque.

Pour les petits montants, le marchand devra songer qu'un mandat sur la poste, ou un ordre de compagnie d'express, coûte moins cher de commission qu'un chèque.

Comme le débiteur est tenu de payer les frais d'envoi d'argent, son intérêt lui commande de se libérer auprès de ses créanciers en employant le mode de règlement le moins onéreux pour lui. Mais chaque fois qu'il envoie un chèque en paiement d'une dette, il doit se souvenir que ce chèque doit être fait payable au pair dans la localité où réside son créancier."

## FRANCE ET CANADA

SOUS ce titre, le "Phare de la Loire" publie l'article que nous reproduisons ci-dessous. C'est, en effet, le vœu de tout bon Canadien, de voir arriver en grand nombre des colons de l'ancienne mère-patrie. Le paysan français est un rude travailleur, il est économe, homme d'ordre et de devoir, c'est justement le colon dont nous avons besoin. Tout Canadien-Français conserve jalousement sa langue et rien ne lui serait plus agréable que la colonisation d'une immense partie de l'Ouest par des colons parlant la même langue que lui.

Le "Phare de la Loire" annonce une série d'articles sur la question de colonisation au Canada par des Français, nous espérons pouvoir mettre ces articles sous les yeux de nos lecteurs.

Voici le premier:

"Nous avons reçu hier la visite de M. Smart, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur du Canada, qui venait étudier nos populations agricoles de l'Ouest, accompagné de M. Wiallard, spécialement délégué par le gouvernement canadien à cet effet; nous croyons intéressant de résumer ici notre conversation avec ces messieurs.

"M. Smart est d'origine écossaise; la haute opinion qu'il a de l'importance de l'élément français au Canada prend, par là même, plus d'importance, puisqu'il est nécessairement un juge plus impartial.

Il nous a été très doux de l'entendre nous dire que les deux millions et demi de Canadiens de langue française qui constituent un bon tiers de l'ensemble de la population canadienne et qui sont considérés comme un de ses meilleurs éléments, restent tendrement attachés au vieux pays de leurs ancêtres, tout en étant de très loyaux sujets britanniques. Et M. Smart nous faisait remarquer que ce double sentiment ne serait pas un des moyens d'action les moins efficaces en faveur du rapprochement franco-anglais auquel on a si récemment et si utilement travaillé et qui assurerait, mieux que tout autre, la paix du monde.

Aussi le gouvernement canadien, bien loin de craindre le développement de l'élément français là-bas, s'efforce-t-il par tous les moyens possibles de le renforcer et de lui amener de nouvelles recrues.